

DELIBERATION N°14-24-C

Nombre de membres			
En exercice	Présents	votants	pouvoirs
14 titulaires	12	12	0
3 suppléants	1	1	0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 13 février 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

M Christian BERTHOMIER est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Titulaires : BERTHOMIER Christian, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, LEOUTRE Jean-Marc, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan.

Suppléants : BEBERT Thierry.

Absents représentés : néant

Absents excusés :

Titulaires : FERRARI Marcel, TICHKIEWITCH Serge.

Suppléants : PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 *(compétences optionnelles)* BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget alpin Aillons Margérialz,

Vu la délibération 15-23-C du 29/03/2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération 42-23-C du 08/01/2024 approuvant la décision modificative N°1 2023 du budget alpin Aillons Margérialz,

Vu la délibération 12-24-C du 27 mars 2024 approuvant les comptes de gestion 2023

Madame la Vice-Présidente expose au conseil syndical les conditions d'exécution du budget.

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2023	-992 378.96	-207 745.74	-1 200 124.70
Recettes 2023	+1 359 009.89	+616 041.15	+1 975 051.04
Résultat 2023	+366 630.93	+408 295.41	+774 926.34
Résultat antérieur reporté	-476 271.70	-156 707.44	-632 979.14
Résultat de clôture 2023	-109 640.77	+251 587.97	+141 947.20
R.A.R. en dépenses	-102 459.60		-102 459.60
R.A.R. en recettes			
Résultat cumulé 2023	-212 100.37	+251 587.97	+39 487.60

PRÉFECTURE de la SAVOIE

11 AVR. 2024

REÇU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif au vote du compte administratif, Madame la Présidente quitte la séance et ne prend part au vote.

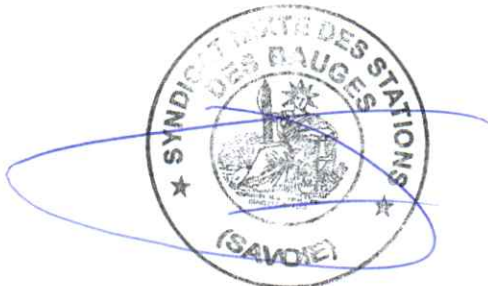
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2023 pour le budget Alpin Aillons Margériaz (26700) conforme au compte de gestion.

Fait à Aix les Bains, le 27 mars 2023

Le secrétaire de séance
Christian BERTHOMIER

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention (s) :	1
Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

